

Nombre de conseillers : élus : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 10

Date de convocation : 19 juillet 2017

Membres Présents : ADAM Raphaël, DIEBOLD Benoît, DIETRICH Muriel, HOLTZMANN Michel, KERRMANN Hervé, LAEMMEL Marie-Odile, ROOS Dominique, SCHNEIDER Virginie, STEINMETZ Gilbert,

Pouvoir : KIEFFER Jean-Luc à LAEMMEL Marie-Odile,

Membres Excusés : BOISSON Valérie, FREY Stéphane, ROEHLLY Alain, SCHIFFLI Véronique, SCHMITT Elodie,

Secrétaire de séance : Mme ROOS Dominique

Le SDEA représenté par M. STRASBACH Hervé et M. MEYER Bruno sont venus présenter aux élus les intérêts à transférer le service de l'assainissement au SDEA.

Le conseil municipal désigne Mme ROOS Dominique comme secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, le maire demande au conseil :

de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Participation de l'ASCL
- Location de la salle des fêtes à l'association WILD WILD DANCERS

Et de supprimer le point intitulé « Acceptation d'un don »

Cette requête a été unanimement acceptée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion et désignation d'un secrétaire de séance
2. Aménagement extérieur du manoir
3. Salle polyvalente : modalités de mise à disposition aux associations
4. Participation de l'ASCL
5. Location de la salle des fêtes à l'association WILD WILD DANCERS

Délibération n° DCM-2017-034**8. Domaines par compétence****8.4 Aménagement du territoire****Aménagement extérieur du manoir**

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'avancée administrative du dossier. Le conseil doit se prononcer sur certains points :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les points suivants :
 - * Restauration des grilles et création d'un portail d'entrée
 - * Réaménagement du pont et du fossé
 - * Fermeture des baies béantes de la chapelle
 - * Réaménagement sommaire de la cour
 - * Restauration de la fontaine
 - * Accessibilité PPMR du bâtiment central
 - * Matérialisation des portes d'accès est et ouest du bâtiment central
 - * Remise en état du mur d'enceinte du manoir (rue du gravier)
 - * Aménagement des rez de jardin des locatifs rue du moulin
 - * Aménagement d'un parking versant sud pour les locataires
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre du soutien au patrimoine protégé.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-035**3. Domaines et patrimoine****3.3 Locations****Salle polyvalente : modalités de mise à disposition aux associations**

- Vu la délibération du 7 juin 2016, fixant les modalités de mise à disposition de la salle polyvalente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de mettre à disposition à compter du 1^{er} janvier 2018 la salle polyvalente gratuitement une fois par an aux associations de Wilwisheim ainsi que celles ayant une location annualisée. Seuls les consommables seront facturés selon les relevés (ex : électricité).

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-036**7. Finances locales****7.6 Contributions budgétaires****Participation de l'ASCL**

Le Conseil Municipal de Wilwisheim après avoir délibéré décide d'accepter la participation financière de l'Association Sport Culture et Loisirs de Wilwisheim à hauteur de 16 000 € comme quote part aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente.

***Adopté à la majorité moins 1 contre (Laemmel)
et 2 abstentions (Kieffer, Steinmetz),***

Délibération n° DCM-2017-037**3. Domaines et patrimoine****3.3 Locations****Location de la salle à Wild Wild Dancers**

- Vu la demande formulée par Mme Annick Philipps pour le compte de l'Association Wild Wild Dancers afin d'y enseigner des cours de danse country les mardis soir de 20h15 à 22h dans la petite salle et le jeudi soir de 19h30 à 21h30 dans la grande salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de louer la salle à l'Association Wild Wild Dancers pour un montant annuel de 1 250 € à compter du 1^{er} septembre 2017.
- autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité**Divers :**

1. Le prochain Conseil Municipal est prévu le 19/09/17
2. Information PACS : La loi du 18 novembre 2016 a confié aux officiers d'état civil de la commune, maires et adjoints plusieurs nouvelles compétences, en particulier l'enregistrement, la modification et la dissolution des PACS à compter du 1^{er} novembre 2017.

ADAM Raphaël	BOISSON Valérie (absente)	DIEBOLD Benoît
DIETRICH Muriel	FREY Stéphane (absent)	HOLTZMANN Michel
KERRMANN Hervé	KIEFFER Jean-Luc (absent - pouvoir)	LAEMMEL Marie-Odile
ROEHLLY Alain (absente)	ROOS Dominique	SCHIFFLI Véronique (absente)
SCHMITT Elodie (absente)	SCHNEIDER Virginie	STEINMETZ Gilbert